

Mlle/Mr. NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_ Âge \_\_\_\_\_ Adresse Mail \_\_\_\_\_

**Merci de renvoyer cet imprimé dûment rempli, signé et accompagné des documents demandés : AU MINIMUM 20 JOURS AVANT LE DEBUT DU STAGE, DIRECTEMENT AU CENTRE CONCERNE.** (Pour une inscription à moins de 10 jours du départ votre enfant remettra lui-même son dossier et cette fiche au directeur des séjours).

**Séjour du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_**

**1. Assistance / Rapatriement / Frais de recherche et de secours  
Annulation / Bagages / Interruption de séjours ( à remplir par les parents)**

**Nous vous rappelons que ces garanties complémentaires ne sont pas comprises dans le prix du séjour. Afin d'apporter à votre enfant les meilleures conditions d'assistance, informez-nous de votre choix :**

**SPORT'S VERT vous conseille vivement de souscrire un contrat d'assistance** pour garantir la sécurité de votre enfant.

Certains contrats d'assurance (auto, habitation, assurance scolaire...) peuvent parfois inclure des garanties d'assistance, mais elles sont souvent restrictives.

En cas d'accident et d'impossibilité pour SPORT'S VERT d'identifier l'assureur (assistant) de votre enfant, SPORT'S VERT fera appel à la MAIF et vous demandera le remboursement des sommes avancées.

- J'ai une couverture en Sécurité Sociale et je souscrit un contrat d'assistance / assurances complémentaires auprès de la MAIF, par l'intermédiaire de Sport's vert et je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat proposé.

**Tarif : 10 Euros.**

- J'ai une couverture en Sécurité Sociale et j'ai souscrit un contrat d'assistance / assurances complémentaires auprès d'une autre compagnie d'assurance / assistance dont les coordonnées sont les suivantes :

Compagnie \_\_\_\_\_ Contrat \_\_\_\_\_ Téléphone du service d'assistance \_\_\_\_\_

- J'ai une couverture en Sécurité Sociale et je ne souhaite pas souscrire de contrat d'assistance / assurances complémentaires, et je m'engage à rembourser tous les frais de recherche, de secours, d'assistance et de rapatriement que pourrait engager SPORT'S VERT au titre de ces garanties.

**2. Autorisation de prise en charge du mineur à l'issue du séjour  
(à remplir par les parents)**

**A remplir uniquement si vous ne venez pas chercher votre enfant sur le centre à la fin du séjour**

Je soussigné(e) Mme\*, M\*, .....Mère\*, Père\*, Tuteur\* investi(e) de l'autorité parentale\* ou de la garde du mineur\* :

- AUTORISE** sa Mère\*, son Père\*, Mme\*, M\* .....à le prendre en charge à la fin du séjour.  
 **N'AUTORISE PAS** sa Mère\*, son Père\*, Mme\*, M\*.....à le prendre en charge à la fin du séjour.

Je remets à mon ex-conjoint(e) une autorisation écrite pour lui permettre cette prise en charge.

\* Rayer les mentions inutiles

**3. Autorisation de voyage non accompagné (à remplir par les parents)**

Je soussigné(e) .....

- AUTORISE** ma fille\*, mon fils\* à voyager non accompagné(e) pour rejoindre le centre SPORT'S VERT et le quitter à l'issue de son séjour ou éventuellement lors d'un transfert entre deux centres ou séjours.  
 **N'AUTORISE PAS** ma fille\*, mon fils\* à voyager non accompagné(e) pour rejoindre le centre SPORT'S VERT et le quitter à l'issue de son séjour ou éventuellement lors d'un transfert entre deux centres ou séjours.

\* rayer les mentions inutiles.

**4. Autorisation de prendre en photo votre enfant**

Dans le cadre de ses missions associatives, SPORT'S VERT peut être amenée à prendre des photographies de vos enfants pendant les activités sportives ou la vie quotidienne. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photographie au cours de son séjour, nous vous remercions d'envoyer une lettre indiquant votre refus. Cette lettre devra être adressée au directeur des séjours avec la présente fiche de liaison.

**Tournez S.V.P**

## 5. Règlement interne

Pour passer de bonnes vacances, les enfants s'engagent à respecter les règles de vie collective. Nous recommandons vivement aux parents et aux enfants de prendre connaissance du règlement interne. Le non-respect du règlement interne pendant le séjour entraînera une mise au point avec les parents ou tuteurs, et selon le caractère de gravité, l'enfant pourra être renvoyé chez lui par le directeur des séjours.

## 6. Renseignements médicaux

L'enfant a reçu les vaccinations et rappels obligatoires suivants et est, à ce jour, apte à la vie collective.

**Vaccinations obligatoires**                      Diphtérie                      Tétanos                      Poliomyélite  
Date du dernier rappel effectué    \_\_/\_\_/\_\_\_\_                      \_\_/\_\_/\_\_\_\_                      \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Si l'enfant n'a pas reçu ces vaccins, vous devez joindre un certificat médical de contre indication à la vaccination concernée.

**L'enfant a déjà contracté les maladies suivantes :**

Scarlatine                       Otite                       Rougeole                       Rubéole                       Angines                       Rhumatismes  
 Oreillons                       Coqueluche                       Varicelle                       Autres maladies .....

**L'enfant souffre-t-il d'allergies ?**

Médicamenteuses                       Alimentaires                       Asthme                       Autres (dont régime alimentaire)

-Précisez.....

Sport's Vert met tout en œuvre pour répondre aux nécessités liées aux allergies. Toutefois si les allergies signalées ne permettent pas d'accueillir l'enfant en toute sécurité, Sport's Vert se réserve le droit d'annuler le séjour.

L'enfant suivra-t-il un traitement durant le séjour ?  OUI                       NON Si oui, lequel : .....

## 7. Renseignements complémentaires (à remplir par les parents)

L'enfant mouille-t-il son lit ?                       OUI                       Occasionnellement                       NON

S'il s'agit d'une fille, est-elle réglée ?                       OUI                       NON

L'enfant suit-il actuellement un traitement ?

Si oui, lequel.....

Dans ce cas joignez l'ordonnance et les médicaments dans leurs emballages d'origine.

Consignes particulières.....

Taille de l'enfant : ..... Poids : ..... Pointure : .....

## 8. Cas d'urgence (à remplir par les parents)

Personne à contacter :

NOM..... Prénom .....Lien de parenté .....

Adresse..... Pays ..... Tél Portable .....

Code postal.....Ville .....Autre Tél .....Mail .....

## 9. Autorisation de soins médicaux (à remplir par les parents)

Je soussigné(e).....

(nom et prénom de la personne exerçant l'autorité parentale)

Adresse.....

Code postal.....Ville.....Pays.....Tél portable.....

N° de sécurité sociale.....Autre Tél .....Mail.....

**Autorise les responsables à faire donner à l'enfant tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente, maladie contagieuse ou toute autre affection grave, après consultation d'un praticien :**

NOM.....Prénom.....sexe.....

Né(e) le .....à .....

**Je m'engage à rembourser l'intégralité des frais (médicaux et pharmaceutiques) avancés éventuellement pour mon compte.**

Je certifie avoir pris connaissance de toutes les clauses des conditions générales d'inscription et d'assurance.

Je déclare exacts et sincères tous les renseignements portés au recto et au verso de la présente fiche de liaison.

Fait à .....le ..... Signature (obligatoire, précédée de la mention "lu et approuvé")

## **REGLEMENT INTERNE DE SPORT'S VERT**

Le séjour SPORT'S VERT fait l'objet d'un accord entre trois parties : les parents responsables du fait de leur enfant mineur, leur enfant mineur qui suit son séjour et SPORT'S VERT.

La participation de l'enfant mineur aux activités sportives prévues à donc un caractère obligatoire. Pour pratiquer quatre à cinq heures de sport par jour, il convient de respecter quelques règles d'hygiène et de vie simple : alimentation adaptée, temps de sommeil suffisant, ne pas fumer...

De plus, SPORT'S VERT en application des dispositions réglementaires relatives à l'accueil des enfants mineurs dans son centre, rappelle que la consommation d'alcool y est interdite et souligne également l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Plus généralement, dans le cadre des articles 627 et 627.2 du Code de la santé publique, SPORT'S VERT veille à interdire la vente et aussi la simple consommation de "substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants" durant le stage et les transports.

De même, le régime des sorties est contrôlé et les enfants mineurs s'engagent à respecter les horaires convenus avec l'équipe d'encadrement et les règles de vie du centre.

Le non-respect du règlement interne pourra entraîner une mise au point avec les parents ou tuteurs, et selon le caractère de gravité, en cas de faute constatée justifiant un départ immédiat, l'enfant mineur pourra être renvoyé chez lui par le Directeur du centre.

Dans ce cas, aucun remboursement ou avoir ne sera accordé, et les frais de retour et d'accompagnement seront en outre facturés à la famille ou à la collectivité locale. SPORT'S VERT conservera l'intégralité des sommes déjà versées, le solde devant être réglé dans les meilleurs délais.

En inscrivant un enfant mineur à SPORT'S VERT, les parents, tuteurs ou représentants légaux ou responsables acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un enfant mineur pendant la durée de son stage à SPORT'S VERT.

D'une manière générale, SPORT'S VERT déconseille vivement d'apporter des objets de valeur sur le centre ou de les laisser dans les tentes.

SPORT'S VERT se dégage de toute responsabilité en cas de vols ou dommages d'objets qui ne lui auraient pas été confiés. Il est donc recommandé de confier ces objets à l'encadrement qui les restituera lors du départ.

## **REGLES DE FONCTIONNEMENT ET DE PRUDENCE**

Une prudence particulière est recommandée au cours du programme afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du programme non seulement pour vous-même, mais aussi pour l'ensemble du groupe. Chaque participant doit se conformer aux règles propres à la vie sur le centre.

SPORT'S VERT se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres-participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

Une caution de 100 € garantissant le bon usage des locaux et du matériel sportif mis à votre disposition vous sera demandée à votre arrivée sur le centre.